

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

## « 10 ANS de la boutique Société Laitière de Laqueuille »

### Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La **Société Laitière de Laqueuille SICA** au capital variable est inscrite au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 58 B 124 ayant son siège social à Laqueuille-Gare, 63820 ST JULIEN PUY LAVEZE, organise un jeu-concours dans le cadre des 10 ans de sa boutique.

- La **Société Laitière de Laqueuille** est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs, le Professionnel ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

### Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la **Société Laitière de Laqueuille**

### Article 3 - Dates du concours

- date du concours : 18 au 23 Juin 2018 inclus
- date du tirage au sort : 23 Juin 2018
- date de désignation des Gagnants: 25 Juin 2018

### Article 4 - Modalités de participation

#### 4.1) Conditions de dépôt de candidature

- Sur papier libre adressée à la **Société Laitière de Laqueuille, Laqueuille-Gare, 63820 ST JULIEN PUY LAVEZE**
- Sur notre signe en ligne : [www.fromages-laqueuille.net](http://www.fromages-laqueuille.net), avec le bordereau de participation,
- A la boutique, une urne sera à disposition.

#### 4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

**La Société Laitière de Laqueuille** se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de La **Société Laitière de Laqueuille** altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de La **Société Laitière de Laqueuille**

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

#### 4.3) Modalités de tirage au sort

- Un tirage au sort pour désigner les Gagnants.

### **Article 5 - Dotations/lots**

#### 5.1) Valeur commerciale des dotations :

Les lots sont offerts par La **Société Laitière de Laqueuille** et ses partenaires, et constituent en ce sens des « dotations ».

Les lots n'ont pas de valeur commerciale et sont :

- 1 vol en mongolfière (à partir de septembre 2018)
- des baptêmes en ULM
- 1 weekend pour 4 personnes au Camping Yellow Village \*\*\*\*\*, du Chambon sur Lac
- 1 maillot officiel de Rugby offert par Jessy Tremoulières
- des ballons officiels de rugby, dédiés par Jessy Tremoulières
- des entrées au Volcan de Lemptègy
- des entrées à la Grotte Volvic
- des guides « le Petit Futé Auvergne »
- des plateaux de fromages
- des repas dans des restaurants : Au grain de saveur, La Gourmandine, La Guinguette des Combrailles....

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les participants tirés au sort seront désignés gagnant par les responsables du jeu-concours.

La **Société Laitière de Laqueuille** se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

### **Article 6 - Modalités d'attribution des lots**

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les Gagnants seront contactés par mail ou par téléphone, par La **Société Laitière de Laqueuille**.

Les Gagnants seront alors invités à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, une pièce d'identité, adresse email par email à : [magasin@laqueuille.net](mailto:magasin@laqueuille.net)

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

## **Article 7 - Données nominatives et personnelles**

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de **Société Laitière de Laqueuille** dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

## **Article 8 - Responsabilités et droits**

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

## **Article 9 - Conditions d'exclusion**

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

## **Article 10 - Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé chez :

**Société Laitière de**

**Laqueuille**

**Laqueuille-Gare**

**63820 SAINT JULIEN PUY**

**LAVEZE**